

*Communes Les Cabannes et Verdun*

# Consultation publique

**SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Pour la RENOVATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU PONT DE VERDUN**

**et LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE**

**AU DROIT DE CETTE IMPLANTATION**

**Présentée par la SASU « Moulin des Cabannes »**

*Première REUNION PUBLIQUE*

*Le 21 mai 2026 – Salle du conseil, mairie de Les Cabannes*



**AUTORITE ORGANISATRICE**  
**Pour le compte de l'ETAT : DDT 09**



**COMMISSAIRE-ENQUETEUR : REYREAU Evelyne**

Désignée par le Tribunal Administratif de Toulouse  
le 06 février 2026



### ***Rôle du Commissaire-enquêteur***

- assurer le lien entre le public et le porteur du projet
- recueillir les observations, remarques ou suggestions du public
- garantir le respect de la procédure
- rendre un rapport assorti de conclusions sur le projet

# Nouvelle procédure de consultation du public

- **Issue de la loi dite « Industrie Verte »** du 23 octobre 2023, et entrée en vigueur en octobre 2024
  - Elle se substitue aux enquêtes publiques « classiques » pour toute demande **d’Autorisation Environnementale** , **notamment** pour les projets «**IOTA**» qui concernent des **I**nstallations, **O**uvrages, **T**ravaux et **A**ctivités soumis à la loi sur l’eau
- ➔ • **Durée de la consultation du public** : 3 mois
- ➔ • **Deux réunions publiques obligatoires** :
- ✓ la première réunion, d’**ouverture**, qui présente le projet et répond à vos questions
  - ✓ la réunion publique de **clôture**, programmée le 06 août à la même heure, dans la salle des fêtes, qui a pour objectif de faire un bilan des avis rendus, des observations du public et des réponses apportées par le porteur de projet.

**L'ensemble du dossier** est consultable sur un registre numérique à l'adresse :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/7285>

**Permanences** : non obligatoires, elles sont toutefois proposées au cours de 3  
½ journées tenues dans cette même salle les  
**4 juin (14-17h), 13 juillet (9-12h) et le 12 août (14-17h)**

**Observations** : Vous pourrez déposer vos observations jusqu'à la clôture de la  
consultation , le 19 août à 17h00 précises

- par voie électronique sur le site dédié indiqué sur l'avis de consultation
- par voie électronique à l'adresse mail suivante :  
[consultation-du-public-7285@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7285@registre-dematerialise.fr)
- Par courrier adressé à la mairie de Les Cabannes, à l'attention de Mme le  
commissaire-enquêteur, place des platanes 09310 Les Cabannes

## Fin de la consultation : le Rapport et les conclusions

- Le commissaire-enquêteur rend son **rapport et ses conclusions motivées** par voie dématérialisée au préfet dans un délai de 3 semaines à compter de la fin de la consultation du public, et après un échange avec le pétitionnaire.
- **La procédure de consultation prend alors fin.**



- A partir de ce moment, la procédure engage une nouvelle étape : **la prise de décision par le préfet**
- Une fois publié, le **rapport est disponible** pendant une année sur le site internet de l'Etat

## Les Intervenants

- |                     |                             |                                        |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| • Jérémie CUMINETTI | Porteur de Projet           | SASU « Moulin des Cabannes »           |
| • Gauthier DUPUY    | Ingénieur Eau-Environnement | Bureau d'Etudes « Green Power Design » |
| • Joachim ANASTACIO | Ingénieur génie civil       | Bureau d'Etudes « Green Power Design » |

## Déroulé de la réunion

- Présentation du projet par le porteur de projet et le bureau d'Etudes **20 mn**
- Echanges avec la salle **1h15**

## Consignes de prise de parole

- Pour garantir la bonne transcription des échanges, cette réunion est enregistrée
- Pour poser vos questions, le micro circulera. Merci de vous présenter rapidement
- Je passerai ensuite la parole aux intervenants pour vous répondre

## Compte-rendu de la réunion

- Cette réunion fera l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le registre numérique dans quelques jours

Pour schématiser

# Phase d'examen et de consultation

Phase d'examen et de consultation

En synthèse

Phase d'examen et de consultation

4 consultations

1 Consultation "administrative" (services « contributeurs »)

2 Consultation services – organismes – instances (= entités) dont l'avis est requis réglementairement

3 Consultation des collectivités territoriales concernées

4 Consultation du public parallélisée

